

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 11 octobre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 6 octobre	Date d'affichage : 20/10/2023
Membres en exercice : 40	Membres présents : 11
Procurations : 4	Nombre de votes : 15
Pour : 15	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony – ANGELI Paul – BUSSETTA Jean-Yves – CASTELLANI Jean-Charles – FRANCESCHI Jean-Claude – GIULY Martin – LUCIANI Dominique – MAURIZI Pancrace – PIETRI-FILIPPI Ghislaine – VANUCCI Bernard – VENTURINI Dominique

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : ANTONETTI Jean-Marie (à BUSSETTA Jean-Yves) – LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique) – MARIANI Marthe (à ALESSANDRINI Anthony) – PIRAS Marie-Antoinette (à FRANCESCHI Jean-Claude)

MEMBRES ABSENTS : ANGELINI Colomba – BALDOVINI Anthony – BONIFACI Jean-François – BONY Sarah – CALENDINI Isabelle – CASANOVA André – CHESSA Pascal – CORONA Jean – DOMPIETRINI Pierre-François – GIACOBETTI Xavier – GIUNGANTI Paul – GOZZI Dominique – GROSSI Christelle – MARCHETTI Laurent – MEDORI Séverin – NOIRAUULT-ROSSI Patricia – ORSUCCI Christian – PALMIERI Michel – PAOLACCI Jean-Toussaint – PAOLI Jean-François – PISTORESIS-RAMAZOTTI Jeanne – RICCIARDI-SAEZ Célia – ROSSI Pierre – SANTELLI Jean-Baptiste – TADDEI Laurence

OBJET : Création d'un ponton sur Tavignani – demande de subventions

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 6 octobre 2023 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes porte une stratégie de promotion de ses activités de pleine nature, qui constituent un vecteur d'attractivité touristique important.

02B-200015162-20231011-2023-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Le Président rappelle à ce propos que la Maison de la nature et des voies douces, désormais ouverte au public et hébergeant le club de Canoe Kayak, constitue le fer de lance de cette stratégie.

Afin de capitaliser sur son positionnement le long de Tavignani, voie fluviale parmi les rares navigables de l'île, il est proposé au conseil communautaire d'implanter sur le fleuve, au niveau de la Maison de la nature, un ponton flottant qui permettra de favoriser la connexion entre les embarcations qui empruntent le fleuve, la maison de la nature, dont la vocation en sortira renforcée, et au-delà, le bourg de Cateraghju.

Le coût de l'acquisition de cet équipement a été évalué sur la base d'un devis sollicité auprès d'une entreprise spécialisée à 29 900,40 €.

Afin de financer cette opération, la Communauté de communes souhaite solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale à hauteur de 80% des coûts HT de l'infrastructure tel qu'exposé dans le plan de financement ci-après :

Financier	Taux d'intervention	Montant HT	Total HT
Communauté de communes de l'Oriente	20%	5 980,08€	
Collectivité de Corse	80%	23 920,32€	
Total	100%	29 900,40€	29 900,40€

Où l'exposé du président et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- Approuve le rapport du Président
- Demande au Président sa mise en œuvre
- Autorise le Président à solliciter le soutien financier de la Collectivité de Corse
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs ou comptables utile à la mise en œuvre des présentes décisions.

Pour : Contre : Nuls :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,
Jean Claude Franceschi

The image shows several handwritten signatures in blue and black ink. The most prominent is a large signature in black ink at the top left, which is the President, Jean-Claude Franceschi. Below it and to the right are several other signatures in blue ink, representing council members. Some signatures are crossed out with a blue line. At the bottom, there are more signatures, including one in black ink that appears to be 'G. Piant' and another in black ink that is partially obscured by a large black scribble.